

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
SL/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MAI 2009

DELIBERATION

OBJET : ZAC de Lomener – avenant au marché de travaux EGC

Rapporteur : Jean-Yves LE GOFF

Lors de la séance du 6 Avril 2006, le conseil municipal a autorisé la signature des marchés pour les travaux de VRD de la ZAC de Lomener Bois d'Amour.

Les lots n°2 et 3 situés à l'extrémité de la rue de l'Île d'Arz jouxtent un espace résiduel au niveau de l'aménagement de la ZAC, sur lequel ruissellent les eaux de toitures des constructions riveraines existantes. Afin d'éviter que ces eaux pluviales ne ruissellent gravitairement sur le lot n°2 ou de grever ce lot d'une servitude d'eau pluviale pour faire le raccordement au bassin d'orage, une modification du réseau EP sous le chemin du puits a été nécessaire.

Suite à ces travaux supplémentaires, il est décidé de passer l'avenant suivant :

Marché EGC CANALISATION

Montant du marché : 444 000,00 € HT

Avenant n° 2

Travaux supplémentaires extension du réseau EP
soit un montant de 8 431,00 € HT.

Compte-tenu du précédent avenant (6 964,00 € HT) le marché passe par conséquent de 444 000,00 à 459 395,00 € HT.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions «développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le maire ou l'adjoint délégué à signer cet avenant et à effectuer toutes les formalités nécessaires.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire,

Loïc LE MEUR